

InfoLettre-ACCAD n°29 du 13 janvier 2020

INFORMATIONS DU COLLECTIF ACCAD

Anti Compteurs Communicants Artois Douaisis

Cette lettre d'information est envoyée en général une ou deux fois par mois. Pour recevoir ces messages, il faut être inscrit sur la liste infolettre-ACCAD.

Que contient cette lettre ?

Un appel pour des dons

Pourquoi ?

Parce que nous attaquons en justice

POUR AU MOINS TROIS CAS

Premier cas

Pose forcée à Lauwin-Planque

Il en a été question dans différents articles sur le site.

Cela s'est passé en juin 2018. Le couple avait bien barricadé le compteur qui se trouve dans la propriété, à plus de 4 mètres de la route. Barricadage sophistiqué ... mais vandalisé par le partenaire d'Enedis, 5COM. Cela a été l'occasion de manifester devant la mairie de la commune pour tenter d'expliquer la situation au maire. Celui-ci a fait semblant de s'intéresser au problème !

Une première tentative a été faite en direction de Douaisis-Agglo -qui a la compétence en matière d'énergie. Il se trouve le maire de Lauwin-Planque est aussi président de Douaisis-Agglo. Bien entendu, deux mois après la demande du couple -par l'intermédiaire d'un cabinet d'avocats-, aucune réponse n'a été apportée.

Depuis ce mois de juin, l'ami Lionel est devenu EHS. C'est extraordinaire de voir qu'il n'a pratiquement rien quand il quitte la région -par exemple pour passer des vacances- ; ces symptômes reviennent tout de suite quand il réintègre sa maison de Lauwin-Planque. Un dossier est sur le point d'être finalisé pour aller en tribunal administratif.

Deuxième cas

Impossibilité à Flines d'avoir un compteur triphasé non Linky

Cela dure depuis plus d'un an. Un couple qui habitait Neuville-en-Ferrain a décidé de venir à Flines-lez-Raches. Lui a besoin du triphasé pour son travail de menuiserie. Elle est déclarée EHS. Donc, ils ne veulent pas du compteur triphasé Linky. Dans un premier temps, Enedis a répondu aux demandes en disant qu'ils n'avaient que des compteurs triphasés Linky. Maintenant, devant la fermeté normale du couple, Enedis ne répond plus : ils ont le sens du dialogue ! Dernièrement, une mise en demeure a été envoyée par un cabinet d'avocats ; même attitude : le silence ! Il est donc question d'attaquer en référé.

Comme cela va se passer en justice dans les jours à venir, il est évident que cela occasionne des frais importants pour avoir un dossier qui tienne la route.

Troisième cas

Surfacturation à Flines

Ce n'est pas le seul cas, mais c'est celui qui nous préoccupe en ce moment. En tout cas, cela pose le problème de la non-fiabilité du Linky.

Rappel des faits déjà mentionnés dans un article sur le site du collectif ACCAD -le 20 décembre :

En avril, la facture électrique est passée de 200 à 1200 €. Engie a fait son enquête et a trouvé que c'était normal. Comme la facture n'avait pas été payée, le courant a été coupé durant la trêve hivernale -situation inconfortable pour la Dame et ses deux enfants. Il a été remis -grâce à Linky !- deux heures après le paiement forcé de la facture incriminée.

Une lettre a été envoyée à Engie par la personne concernée :

« Je viens vers vous concernant la facture citée en référence dont le montant demeure à ce jour totalement inexpliqué. En effet, suite au changement de compteur pour le tristement célèbre compteur Linky intervenu le 26/03/2019, vous m'annoncez dans votre facture une consommation de 8709 kWh pour la période du 19/02/2019 au 26/03/2019 (!!!), ce qui correspond à peu de choses près à ma consommation annuelle depuis 5 ans maintenant que je réside à cette adresse. Il suffit de regarder l'évolution de ma consommation sur les années précédentes pour s'apercevoir d'un clair dysfonctionnement... auquel personne au sein de vos services n'a pu donner d'explication concrète.

Au lieu de cela, après transfert de mon dossier vers une société de contentieux (système totalement opaque où plus personne n'est en mesure de vous donner de quelconques informations), alors même que mes autres factures continuaient d'être régulièrement réglées, vous avez préféré couper l'électricité le 8 NOVEMBRE (donc arrêtez-moi si je me trompe, après le 1^{er} novembre, date de ce que l'on

appelle communément la trêve hivernale - je vous laisse en étudier le concept...), me laissant à mon domicile avec mes enfants, avec une température extérieure de 2°, sans chauffage, ni lumière et ... sans possibilité de travailler puisque j'exerce mon activité professionnelle en profession libérale !! Et pour toute réponse, on me réclame le paiement immédiat de l'intégralité de la somme due, sans possibilité d'étalement, pour le rétablissement de l'électricité qui se fait miraculeusement 2 heures après le règlement en appuyant simplement sur un bouton vert... Comprenez mon ton légèrement amer et ma rancœur envers ce fameux compteur dit « intelligent ».

Je souhaiterais donc à ce jour connaître les suites que vous souhaitez donner à cette affaire, sachant que de mon côté, je ne resterai pas sans explications concrètes et vérifiées. »

Le collectif ACCAD a aussi envoyé une lettre ; extraits :

Nous espérons que la lettre envoyée par Madame Y le 18 décembre permettra de trouver une solution.

La situation sera complètement débloquée quand :

- Vous aurez revu dans une limite acceptable la consommation de Madame Y durant la période incriminée. Cela signifie que vous devrez rembourser le trop perçu pour cette période,*
- Vous aurez précisé le montant du dédommagement pour fautes : surfacturation et coupure d'électricité durant la période hivernale.*

Non seulement le problème ne se résout pas, mais la surfacturation fait encore des siennes ; voici que tu nous avons reçue de la personne victime de cette surfacturation en avril 2019 :

« J'ai reçu un message selon lequel Enedis avait validé à 2 reprises le montant de la facture concernée, sans autre explication. Il m'a été indiqué que toutes les communications allaient m'être transmises, ce qui n'est toujours pas le cas à ce jour.

Par contre, ma dernière facture : 711 € pour 2 mois !! Je n'ai JAMAIS eu de factures aussi élevées que depuis l'installation de ce foutu compteur alors que rien n'a changé dans mes habitudes de consommation... »

Il est étonnant que ce genre de situation trouve une solution dans le Pas-de-Calais (voir sur l'article en date du 13 janvier) et pas dans le Nord.

Affaire à suivre en justice.

Comment envoyer les dons

Si vous ne connaissez pas une adhérente ou un adhérent du collectif, vous envoyer votre participation par courrier à la trésorière :

Marie Andrée BURGEAT ; 22 chemin d'Aix ; 62143 ANGRES

Avis aux électriciens ... ou autres

Recherche de prix pour un groupe électrogène de 8 kWh

Cela pourrait servir pour le menuisier de Flines qui a peur que la justice ne réponde pas à sa demande avant fin mars. Il est obligé de résilier son contrat à Neuville et doit donc pouvoir utiliser du triphasé ... non Linky.

Qui a une idée de l'endroit où trouver ce groupe le plus efficace et le moins cher.

Adhésion 2020

Pour les personnes qui ont cotisé,
n'oubliez pas de renouveler votre cotisation.

Pour les nouvelles et nouveaux,
merci de renforcer le collectif.

Normalement, la cotisation annuelle est de 5 €. Vous vous doutez bien que nous serions heureux si vous pouvez donner plus.

On va avoir besoin d'argent pour soutenir les différentes actions que nous voulons mener.

Des personnes donnent déjà plus que 5 €. Merci à toutes et tous. Vous savez que nous avons besoin plus que jamais d'un soutien dans les actions collectives, mais aussi dans le domaine du fric.

Et ce n'est certainement pour placer cet argent que nous le faisons !

Pour en savoir un peu plus :

<https://collectif-accad.fr/site/collectif-accad/adhesion-et-soutien/>

Si vous ne connaissez pas un membre du collectif, vous envoyez le chèque d'adhésion ou de soutien à la trésorière :

Marie Andrée BURGEAT ; 22 chemin d'Aix ; 62143 ANGRES

Merci pour le collectif.

D'autres infos ! Allez sur le site

<https://collectif-accad.fr/site/>

Nouveau bureau

Depuis fin octobre, le bureau est constitué de la façon suivant :

Président : Pierre Rose

Secrétaire : Michel Wagon

Secrétaire-adjoint : Pascal Dieux

Trésorière : Marie-Andrée Burgeat

Trésorière-adjointe : Patricia Patou

Pour nous écrire

- pour nous envoyer des critiques, des suggestions,
- pour nous proposer des articles
- ...

ou pour se désinscrire de cette InfoLettre

Envoyez le message à l'adresse-courriel suivante :

contact@listes.collectif-accad.fr